

Article 3 –

Le présent arrêté est exécutoire et peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Clermont Ferrand dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification.

Article 4 –

Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- Monsieur le Chef de Brigade de Gendarmerie de TENCE,
- Au pétitionnaire

Sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté

A Tence, le 13/05/2026

Le Maire, David SALQUE PRADIER

